

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 14 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 7 octobre 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Claude MERDY a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Absente excusée : Sophie OLHAGARAY.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 mai 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour traiter une partie des affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Maire doit rendre compte de l'usage qu'il fait des délégations à chacune des réunions du conseil municipal, il porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'il a prises dans ce cadre :

- Renouvelé le bail pour la location de locaux à usage professionnel de cabinet de kinésithérapie avec Mme BONNET, pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} août 2021 (loyer mensuel : 339 €) ;
- Modifié par avenant la convention de mise à disposition de Mme Thiebault, infirmière, d'un local de la mairie pour l'établir au nom de Mme Thiebault et Mme Breton ;
- Accepté les contrats de contrôle technique (2 980,00 € HT) et de coordination sécurité et protection de la santé (2 145,00 € HT) pour l'aménagement de commerces au rez-de-chaussée de la maison Hiriart, proposés par Bureau Veritas de BAYONNE ;
- Accepté les devis de l'EURL Espaces Verts du Pays d'Orthe d'ORTHEVIELLE pour la réalisation des espaces verts aux abords de la Maison pour Tous (remise en état des sols : 1 470 € HT et plantations : 918,00 € HT) ;
- Accepté le devis de la SARL Aquitaine Pro Etanchéité de GUICHE, d'un montant de 2 248,57 € HT, pour la reprise des résines du sol du trinquet ;
- Pris décision budgétaire modificative portant virement de crédits du chapitre 020 « Dépenses imprévues » au compte de dépenses 2135 « Installations générales, agencements et aménagements des constructions » de l'opération 106 « Ecole » pour un montant de 3 500 € ;
- Accepté le devis de l'entreprise PROMAT Incendie de DAX d'un montant de 2 760,15 € HT, pour la pose d'une alarme intrusion à l'école.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal,

PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à GUICHE, le 14 octobre 2021

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON